

Les bibliothécaires sont d'avis qu'il est essentiel de modifier les règlements relativement à l'usage qui permet aux étrangers d'emprunter des livres par l'entremise des membres du parlement pendant la session. Il serait aussi désirable de s'entendre sur le nombre de volumes que les députés eux-mêmes peuvent emprunter. On éprouve toujours de la difficulté à faire rendre les volumes empruntés par les étrangers au nom de députés.

Les bibliothécaires expriment l'opinion que le règlement qui fixe à trois le nombre d'ouvrages qu'un membre peut prendre à la fois pourrait être plus libéral en portant ce nombre à six. Mais ils regrettent qu'en dépit de ce règlement certains députés empruntent des volumes en nombre variant de six à soixante. Il est évident que ceci peut affecter sérieusement l'efficacité de la bibliothèque.

Parmi les abus à signaler et qu'il faudrait voir disparaître, est celui qui fait que les députés ont insisté, contrairement aux règles de la bibliothèque à emporter avec eux des volumes de la collection des brochures canadiennes. Il s'en est suivi des pertes d'ouvrages précieux et les lacunes qui restent à combler dans cette section protestent contre cet abus. Un grand nombre de ces brochures sont devenues très rares et ne pourraient se remplacer que difficilement. Les documents sessionnels impériaux ont aussi souffert de la même façon, et il a été constaté dernièrement qu'un rapport très important sur les actes du parlement avait été, de propos délibéré, enlevé à la collection de 1875. On a mutilé ainsi cette série lorsqu'on aurait pu se procurer ce rapport à Londres pour un shilling.

Pour la première fois, le catalogue des additions faites à la bibliothèque pendant l'année, est présenté sous une double forme qui donne les ouvrages par noms d'auteurs et par sujets, ce qui facilitera beaucoup les recherches.

La classification des titres a été faite par ordre alphabétique; ce catalogue annuel est susceptible d'améliorations qui se feront à l'avenir. Depuis 1880, l'index des ouvrages nouveaux a été publié seulement par noms d'auteurs, et les bibliothécaires espèrent qu'ils seront autorisés à présenter au Parlement un catalogue par ordre de matières depuis 1880 jusqu'à ce jour.

Pendant la dernière session, des membres de la Chambre des Communes dont les bibliothécaires apprécient les conseils et les avis, ont fait quelques observations relativement à son économie interne et aux réformes qu'il faudrait y apporter. Deux observations surtout sont à noter: on a fait observer que des livres portés au catalogue ne se trouvaient plus à la bibliothèque et qu'il était impossible de savoir ce qu'ils étaient devenus. Ceci est vrai; mais c'est une conséquence de la violation de sages règlements et de la trop grande facilité accordée aux étrangers d'emprunter les livres de la bibliothèque et de l'indifférence que quelques députés apportent à l'observation des règlements. Une autre observation tendait à dire que le système de catalogue suivi à la bibliothèque est défectueux et qu'il était difficile de se rendre compte des livres qui y sont contenus. Les bibliothécaires désirent faire remarquer, en justice pour la mémoire de l'homme distingué qui les a précédés et dont ils ne peuvent espérer d'atteindre le mérite qu'après de longues années de travail, qu'après avoir étudié le système qu'il a adopté, il serait difficile de l'améliorer dans son ensemble, sans faire des dépenses qui ne seraient point compensées par les résultats obtenus. Tous les systèmes connus de cataloguer les livres ont leur côté faible. "Quelque système que vous adoptiez," dit une autorité en cette matière, "vous regretterez toujours de ne pas avoir donné la préférence à un autre." Un écrivain "du Times" développait cette opinion comme suit, au mois de janvier dernier :

"Sir Antoine Panizzi, le géant des bibliographes, représentait l'art de faire un catalogue comme le travail littéraire le plus difficile et le plus ingrat. Il a insisté sur ce point devant les comités, les commissions et les bureaux, et l'attaque qu'il a dirigée contre le conseil et les membres de la Société Royale en 1837, au sujet de leur catalogue, qu'il était alors occupé à préparer, avait été provoquée par leur manque de sympathie pour le travail du bibliothécaire. Son échec—car c'en était un—dans la tâche d'indexer la bibliothèque du musée britannique—(son travail imprimé en 1841, n'allant pas plus loin que la lettre A)—a été une nouvelle preuve de la sagesse de sa manière de voir sur l'impossibilité d'atteindre la perfection en bibliographie. Ce grand catalogue encore sous presse, après une révision de 45 ans, par